



Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021

Date de la réunion : 25 mars 2021 À 11h

Date de diffusion : 29 mars 2021

Lieu : Visio-conference TEAM et salle de réunion de la société ALTIA (5 rue de Cléry 75002 PARIS)

Cette assemblée générale s'est tenue le 25 mars 2021 à 11h par visio-conférence après que l'ordre du jour et les bulletins de vote aient été envoyés à tous les membres du Cnejac, en leur demandant de bien vouloir retourner avant le 20 mars 2020 le bulletin de vote sur les résolutions proposées sous double enveloppe à l'adresse du secrétaire du Cnejac (Camille Hamel – société Orytie).

Étaient présents dans la salle de réunion de la société ALTIA (Richard DENAYROU est remercié pour l'avoir mise à disposition) :

Richard DENAYROU
Camille HAMEL
Florian LACOSTE-ARIBAUD
Éric VIVIÉ

Camille Hamel a reçu 26 enveloppes. Marc Duhil a adressé ce jour ses trois bulletins de vote par mail à Florian Lacoste-Aribaud, dont on ne peut malheureusement pas être tenir compte. L'ouverture des enveloppes nominatives a été faite au début de l'AG 2020 ; il est rappelé que les participants aux votes sont (dans l'ordre d'ouverture) :

TARRIN	GARCIA
TURCATO	LACOSTE-ARIBAUD
DUGAST	HAMEL
HERNOT	AMOROS
POUBEAU	LEBLANC
LEPOUTRE	SINGLER FERRAND
VIVIÉ	OLAZCUAGA
COUSTAURY	CHAMBOISSIER
CHARRON	MEZIANE
MIGNOT	DENAYROU
GUIGNOUARD	COUASNET
SUAREZ	LEFEBVRE
ROCHERON	DELANNOY

Les enveloppes anonymes ayant été ouvertes lors de la précédente AG, il est procédé au comptage des votes du bulletin n°2. Le résultat des votes est le suivant :

- Le rapport moral du président Éric VIVIÉ pour l'année 2019 et l'année 2020 est approuvé à l'unanimité.
- Le bilan financier 2020 présenté par le Trésorier Florian Lacoste Aribaud est approuvé à l'unanimité.
- La reconduction d'Yves GOIBERT comme Vérificateur du bilan financier pour l'exercice 2020 est approuvée à l'unanimité.
- La proposition de minorer la cotisation annuelle au CNEJAC à 142 € au lieu de 160€, pour absorber la récente augmentation de la cotisation d'assurance SOPHIASSUR (18€) est approuvé à l'unanimité moins une voix et une abstention.
- La proposition du bureau de porter de 4 à 5 ans la durée au poste d'administrateur des 4 administrateurs sortants, et d'élire ce jour les administrateurs pour une durée exceptionnelle de 3 ans au lieu de 4, afin que le rythme des élections reprenne normalement, est approuvé à l'unanimité moins une abstention.



Il est procédé ensuite à au comptage des votes pour les élections aux 4 postes d'administrateur.
Il est rappelé que les sortants étaient Yves COUASNET, Camille HAMEL, Jacques LEGUY (démissionnaire en 2019 pour raisons de santé) et Éric VIVIÉ.

Ont obtenu :	Yves COUASNET	15 voix
	Patrick DUGAST	16 voix
	Philippe GUIGNOUARD	22 voix
	Camille HAMEL	24 voix
	Éric VIVIÉ	26 voix

Sont donc élus au poste d'administrateur : Patrick DUGAST, Philippe GUIGNOUARD, Camille HAMEL et Éric VIVIÉ.

Questions diverses.

Le CNEJAC accueille 3 nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue :

- Stéphanie CARCAILLET, CA de Montpellier
- Patrick SANCHEZ, CA d'Aix-en-Provence
- Guillaume PHILIPPI, CA de Lyon

Concernant le site internet de l'entreprise JRD Acoustique qui dénonce de manière particulièrement agressive et dénigrante les BE acoustiques et les experts judiciaires acoustiques, plusieurs membres soulignent sa compétence dans le domaine des pompes à chaleur. La diffusion des dires de JRD Acoustique étant publique, le bureau se chargera d'y faire une réponse mesurée. Il est important de ne pas envenimer les choses et de transformer le Cnejac, qui travaille sur le temps long, en réseau social.

Le sujet de l'abonnement à la Revue Experts (numérique seul ou numérique + papier) est abordé ; un des intérêts de l'abonnement est d'avoir accès au fond éditorial. Éric VIVIÉ prendra contact avec la revue pour connaître les modalités d'un abonnement pour tous les membres du Cnejac.

À ce sujet, Thierry Mignot informe le Cnejac qu'il a écrit un article sur le thème « Trouble et Désordre », actuellement en comité de lecture à la Revue Expert. Ce thème pourrait d'ailleurs être abordé lors d'une prochaine JT, tant il est important de faire la distinction entre ces deux notions.

Mohamed Meziane signale la grande difficulté qu'il a eu pour se désinscrire d'Opalex. Une discussion s'engage ; certains reprochent à Opalex son coût, sa complexité, le fait qu'il n'évite pas le recommandé de convocation à la première réunion, ni celui de l'envoi du rapport, ni celui également de l'envoi de la notification de la taxation (fortement conseillé car point de départ de la durée où recherche la responsabilité de l'expert peut être recherchée), d'autant plus que certaine « boîtes à plan » ou autres plateformes d'échange de fichiers, comme celle de la CEACAP (Compagnie des Experts Architectes près la cour d'appel de Paris) rendent le même service pour un coût minime. Marc LEGROS souligne qu'à moyen ou plus long terme, la dématérialisation de l'expertise par Opalex deviendra inéluctable ; il ajoute que plus nous serons nombreux à l'utiliser, plus les coûts baisseront. Éric VIVIÉ signale que le Conseil d'État a écrit que son utilisation n'était pas obligatoire.

Concernant le site du Cnejac, le Cnejac lance un appel à ses membres pour qu'un ou une bénévole accepte de tenir le site à jour, ce qui ne devrait pas lui prendre plus de deux heures de travail tous les deux mois, sachant que sa mise à jour sur le plan technique (nouvelle version WordPress ...) vient d'être confiée à un spécialiste qui va en outre le sécuriser (ce qu'il n'était pas), pour la modique somme de 190,00 € H.T.

L'assemblée générale est clôturée à 12h.